



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 28 avril 2021

Journée nationale du 8 mai 2021 relative à la commémoration de la victoire de 1945

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les cérémonies prévues sur le territoire national pour le 8 mai 2021 se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Une cérémonie, présidée par le Président de la République, aura lieu à Paris, sous l'Arc de triomphe, en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires. Cette cérémonie nationale ne sera pas ouverte au public mais sera retransmise en direct à la télévision.
- Dans l'ensemble des départements métropolitains ainsi que dans les territoires ultramarins, les Préfets et Hauts-Commissaires organiseront une cérémonie au monument aux morts de la commune chef-lieu dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.
- Dans les communes, les maires pourront organiser, en format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.